



ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

N° 654-2022-RG – RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUNAL DES OBJETS TROUVES

1 DOCUMENT – Publié le 27 septembre 2022



654_2022_RG_P_OT.pdf
(.pdf, 221,0 Ko)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE